

# Décision n° 2008-DC-0120 du 16 décembre 2008 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement\*

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-11 et R. 1333-11-1;

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment son article 4 ;

Vu la décision ASN n°2008-DC-0099 du 29 avril 2008 portant organisation d'un réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement et fixant les modalités d'agrément des laboratoires, homologuée par l'arrêté du 8 juillet 2008 ;

Sur proposition de la commission d'agrément des laboratoires lors de sa réunion du 26 novembre 2008,

#### Décide:

### Article 1er

La présente décision fixe la liste des laboratoires, mentionnés à l'article R. 1333-11 du code de la santé publique, qui sont agréés pour effectuer les mesures de la radioactivité dans l'environnement dans les conditions définies à l'article 2.

\_\_\_\_\_

<sup>\*</sup> Version du 8 janvier 2009, après correction d'une erreur matérielle à la dernière ligne de la page 6/6.

#### Article 2

Les catégories d'agrément correspondant aux différentes matrices environnementales analysées et aux catégories de mesures effectuées par les laboratoires sur ces matrices sont définies dans la grille figurant en annexe I.

Les agréments sont accordés pour la réalisation des mesures définies dans les tableaux de l'annexe II, pour les matrices indiquées en titre de chacun d'eux et jusqu'aux dates de validité figurant en regard des mesures sur lesquelles porte l'agrément.

### **Article 3**

La liste des laboratoires agréés pour effectuer les mesures de la radioactivité de l'environnement, figurant en annexe 2, est publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

#### Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Fait à Paris, le 16 décembre 2008.

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire,

André-Claude LACOSTE

Marie-Pierre COMETS

Jean-Rémi GOUZE

Michel BOURGUIGNON

Marc SANSON

# **ANNEXE I**

# à la Décision ASN n° 2008-DC-0120 du 16 décembre 2008 portant agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

- Grille des catégories d'agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement -

L'agrément d'un laboratoire est défini par un code numérique à 2 composantes :

- le type de matrice (code à 1 chiffre de 1 à 6)
- la catégorie de mesures radioactives (code à 2 chiffres de 01 à 17)

Code:	Catégorie de mesures radioactives	Type 1 : Eaux - Eaux consommation, Eaux de surface, Eaux souterraines, Eaux de rejet,	sols –	Type 3: Matrices biologiques – Végétaux, lait, faune, flore	Type 4: Aérosols sur filtre	Type 5 : Gaz air	Type 6: Milieu ambiant (sol/air)
01	Radionucléides émetteurs γ > 100 keV	1_01	2_01	3_01	4_01	5_01	-
02	Radionucléides émetteurs γ < 100 keV	1_02	2_02	3_02	4_02	5_02	-
03	Alpha global	1_03	-	=	4_03	-	=
04	Bêta global	1_04	-	=	4_04	-	=
05	<sup>3</sup> H	1_05	2_05	3_05	-	5_05	=
06	<sup>14</sup> C	1_06	2_06	3_06	-	5_06	=
07	<sup>90</sup> Sr/ <sup>90</sup> Y	1_07	2_07	3_07	4_07	-	=
08	Autres émetteurs bêta purs	1_08	2_08	3_08	-	-	-
09	Isotopes de U	1_09	2_09	3_09	4_09	-	-
10	Isotopes de Th	1_10	2_10	3_10	4_10	-	-
11	<sup>226</sup> Ra + descendants	1_11	2_11	3_11	-	<sup>222</sup> Rn: 5_11	-
12	<sup>228</sup> Ra + descendants	1_12	2_12	3_12	-	<sup>220</sup> Rn: 5_12	-
13	Isotopes Pu, Am,	1_13	2_13	3_13	4_13	-	-
14	Gaz halogénés	-	-	-	-	5_14	-
15	Gaz rares	-	-	-	-	5_15	-
16	Dosimétrie gamma	-	-	-	-	-	6_16
17	U pondéral	1_17	2_17	3_17	4_17	-	-

## **ANNEXE II**

# à la Décision ASN n° 2008-DC- 0120 du 16 décembre 2008 portant agrément de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

- Liste des laboratoires agréés par matrice environnementale -

Tableau 1 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices aérosols sur filtre (type 4)

Nom du	Ville							Caté	gori	e de	mes	ures	3						Durée de validité	Date
laboratoire	(Département ou	Matrice aérosols (type 4)															à compter de la	limite de		
	Pays)																date de signature	validité		
																	de la décision			
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ANDRA – Centre	Soulaines-Dhuys	X			X															24/09/10
de l'Aube	(10)																			(1)

(1) : filtre en fibres de verre et fibres de cellulose (diamètre 130 mm) et filtre en fibres de cellulose (diamètre 51 mm)

Tableau 2 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices gaz air (type 5)

Nom du	Ville							Caté	gori	e de	mes	sures	3						Durée de validité	Date
laboratoire	(Département ou	Matrice gaz air (type 5)															à compter de la	limite de		
	Pays)																date de signature	validité		
																		de la décision		
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
ANDRA – Centre	Soulaines-Dhuys					X														15/09/09
de l'Aube	(10)																			

Nom du	Ville							Caté	gori	e de	mes	sures	S .						Durée de validité	Date
laboratoire	(Département ou Pays)	Matrice gaz air (type 5)															à compter de la date de signature de la décision	limite de validité		
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
AREVA NC/ La Hague SPR	Beaumont-Hague (50)					X														15/09/09
CEA/Cadarache SPR/LANSE	Saint Paul-lez- Durance (13)					X														15/09/09
CEA/DIF/DASE/ SPR	Bruyères-le- Châtel (91)					X														15/09/09
CEA/Fontenay- aux-Roses USLT/SPRE/L2S E	Fontenay-aux- Roses (92)					X														15/09/09
CEA/Grenoble/ SPRSE	Grenoble (38)					X														15/09/09
CEA/Marcoule DUSP/SPR	Bagnols-sur-Cèze (30)					X														15/09/09
CEA/Saclay- laboratoires SPR	Gif-sur-Yvette (91)					X														15/09/09
CEA/Valduc SPR/Laboratoire environnement	Is-sur-Tille (21)					X														15/09/09
EICHROM Laboratoires	Bruz (35)					X														15/09/09

Nom du	Ville						(	Caté	gori	e de	mes	sures	3						Durée de validité	Date
laboratoire	(Département ou						N	<b>I</b> atri	ce g	az ai	r (ty	pe 5	5)						à compter de la	limite de
	Pays)																		date de signature	validité
																			de la décision	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
Marine – Groupe	Cherbourg (50)					X														15/09/09
d'études																				
atomiques de																				
l'EMM																				
Marine –LASEM	Brest (29)					X														15/09/09
de Brest																				
Marine – LASEM	Toulon (83)					X														15/09/09
de Toulon																				
SGS Multilab	Rouen (76)					X														15/09/09
SUBATECH/	Nantes (44)					X														15/09/09
SMART -																				
Ecole des mines																				
de Nantes																				

Tableau 3 : Agrément pour les mesures d'équivalent de dose gamma ambiant (type 6)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)					N			_			sures nt (ty		6)					Durée de validité à compter de la date de signature de la décision	limite de
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17		
AREVA NC/ Marcoule SPR/DMR	Bagnols-sur- Cèze (30)																X <sup>1</sup>			09/07/12

<sup>1 :</sup> mesure de l'équivalent de dose gamma ambiant par dosimétrie passive